

Date de convocation
le 11/10/2021

**SEANCE ORDINAIRE
DU 18 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix huit octobre, vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy HAZARD Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mrs et Mmes G HAZARD, S DUFOSSÉ, D PIERRU, B PENELLE,, A CALIPPE, J MELLIER, S SABLON, L DUHAMEL, M BOUTILLIER, MA LALOUX, S MOITRELLE, G SABRAS, JB MABILLE

ABSENTS :, S CANDAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexandra CALIPPE

I – COMPTE RENDU DU 7 JUILLET 2021

Le conseil vote et accepte à l'unanimité.

II – ECLAIRAGE PUBLIC

Mr Laloux explique que l'éclairage public doit passer en Led avec le concours FDE80 sous peine de pénalité en 2024. Plusieurs devis ont été demandés à plusieurs entreprises, une seule a répondu.

Le conseil vote à la majorité avec 1'abstention. Une délibération sera prise.

III – REGIE

Au 1^{er} Janvier 2022, le service des collectivités locales de la trésorerie d'Abbeville ferme et la commune sera désormais rattachée à la trésorerie de Friville-Escarbotin. Par ailleurs, depuis mai 2021, le dépôt des régies de la salle polyvalente, les ALSH et les fêtes communales se fait à la poste d'Abbeville pour les espèces et à la trésorerie pour les chèques. Afin d'éviter d'avoir à porter en mains propres des chèques à la trésorerie de Friville-Escarbotin à partir de 2022 et sur conseil de la trésorerie d'Abbeville, il est proposé au conseil municipal :

-De supprimer les régies actuelles, à savoir « Location de la salle polyvalente », « ALSH » et « Les fêtes ».

- de créer une nouvelle régie unique intitulée « Produits divers de la commune d'Huchenneville ».

- Puis de solliciter l'ouverture d'un compte de dépôt propre à la commune (en parallèle de l'actuel compte de la trésorerie, commun à toutes les collectivités qui y sont rattachées).

Ces modifications permettront au régisseur de pouvoir envoyer directement les chèques à la trésorerie de Friville Escarbotin par voie postale. Les opérations bancaires et comptables seront effectuées directement en ligne depuis la mairie.

Dans le cadre de cette nouvelle régie, deux conseillères seront nommées suppléantes Mmes Magali BOUTILLIER et Alexandra CALIPPE. La régisseuse titulaire étant la secrétaire de mairie Mme Albane CARPENTIER. Le conseil vote et accepte, une délibération sera prise.

IV – TARIFS CIMETIERE

Mme Pierru propose de changer les tarifs des concessions trentenaires.

Pour une caverne : 1m² pour 100€

Pour une concession 2 places : 200€

Pour une case de colombarium : 1000€.

Le conseil vote à la majorité avec 1 abstention. Une délibération sera prise.

V – PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Mme Pierru explique que la commune a reçu une convention avec le Centre de Gestion de la somme pour assurer la fonction d'inspection en matière de santé et de Sécurité. Chaque commune ayant l'obligation d'avoir un agent qualifié dans ce domaine. Mme Pierru propose d'établir cette convention avec cet organisme par soucis de simplification et d'économie. En effet , cette prestation est gratuite puisque déjà prise en compte financièrement par la cotisation annuelle que nous versons au CDG80.

Le conseil vote et accepte, une délibération sera prise.

VI – INSTAURATION LA DUREE ANNUELLE LEGALE DE TRAVAIL DE 1607 HEURES

Mme Pierru informe qu'une circulaire de la préfète de la Somme provenant de la direction de la citoyenneté et de la légalité – Bureau des collectivités locales relative à l'obligation d'instaurer, à compter du 1^{er} janvier 2022, la durée annuelle légale de travail de 1607 heures a été reçu en mairie. L'article 47 de la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Suite à ce courrier, malgré le fait que nos employés faisaient déjà la totalité des heures requises, la mairie propose de revoir l'organisation des horaires du technique en augmentant le volume horaire en été et en diminuant en hiver.

Le conseil vote à la majorité avec 1 abstention. Une délibération sera prise.

VII – BONS CADEAUX DE NOEL

Mr Penelle informe que le CCAS a refusé de prendre en charge les bons de Noël.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal de les prendre en charge cette année.

Il s'agit de financer à hauteur de 20 euros par enfant de la commune jusque 11 ans, un cadeau pour Noël.

La distribution s'effectuera à la salle polyvalente le dimanche 19 décembre 2021 à 16h30. La distribution des bons sera accompagnée d'un goûter. Le conseil accepte à l'unanimité. Une délibération sera prise.

VIII – DEFIBRILLATEUR

Mr le Maire informe que la commune possède un défibrillateur mais qu'il a fallu le remettre en état et surtout le placer en extérieur à proximité de l'école et de la salle polyvalente où peuvent se trouver un maximum de personnes rassemblées. A partir de 2022, les écoles auront de toute façon obligation d'en être dotés. Dans ces conditions, monsieur le Président du SIVOS propose de participer à hauteur de 400 euros aux frais de mise en place et de réfection de l'appareil.

Un second défibrillateur mobile serait également nécessaire pour couvrir les événements sportifs et festifs de la commune. Ce dernier se trouverait dans une malle de transport à la mairie.

Il pourrait être financé par l'état à hauteur de 40/100 (DETR), notre assureur Groupama 200 euros et notre banque Crédit agricole 300 euros. Le reste à charge serait de 460 euros. Le conseil vote à l'unanimité. Une délibération sera prise.

IX – SALLE POLYVALENTE

Mr Duhamel et Mme Pierru sont allés à la salle polyvalente faire l'inventaire du matériel. Des couteaux seraient à commander car ils sont abîmés. Par conséquent 300 couteaux vont être commandés. De plus des rideaux seraient à acheter. Le conseil vote et accepte, une délibération sera prise.

X – SCOLARISATION EN URGENCE

Mr le Maire informe qu'une habitante de la commune a fait appel à la mairie pour scolariser en urgence sa petite fille suite à la séparation de ses parents. Le conseil comprend et accepte à l'unanimité cette décision.

XI –MUTUALISATION SERVICE COMMUNICATION CCV

Mr le Maire informe avoir reçu une proposition d'adhésion au service communication de la communauté de communes. Ce service permettrait d'informer plus largement le public de la CCV des différentes manifestations mais contre une participation financière annuelle.

Nos différents moyens de communications communaux et le site internet de la communauté de communes existants suffisent à informer la population en conséquence le conseil refuse à l'unanimité cette proposition. Une délibération sera prise.

XII- INFORMATIONS DIVERSES

1/ Tracteur John Deere

Le tracteur John Deere a été acheté et livré.

Suite à cet achat, Mr Laloux signale que Mr le Maire ne propose la vente que d'un seul tracteur : le plus ancien, le someca. Une publication officielle sera faite dans la presse et les offres seront remises à la mairie sous plis cachetés. C'est alors le plus offrant qui l'emportera.

Mr le Maire propose la création d'une commission d'ouverture des plis : Mr SABLON, Mr MABILLE, Mr LALOUX, Mr MELLIER et Mr HAZARD se portent volontaire. Le conseil accepte l'ensemble des propositions à l'unanimité. Une délibération sera prise.

2/ Point d'apport volontaire à Limercourt

Suite à l'afflux de déchets, la communauté de communes propose de densifier le nombre de containers sur Limercourt en y ajoutant une colonne pour le papier et une autre pour le plastique en plus de celle déjà existante dédiée au verre.

3/ Bibliothèque

La CCV effectue le recensement des bibliothèques dans les communes et propose le prêt de livres.

Mme Pierru propose de répondre favorablement à cette demande en installant un espace dédié dans la salle de réception de la mairie. Une permanence basée sur le volontariat pourrait se mettre en place le mercredi après-midi. Les livres seraient stockés dans le local attenant. Un sondage effectué auprès de la population confirme son intérêt pour cette bibliothèque. Le conseil accepte à l'unanimité. Une délibération sera prise.

4/ CCAS

Mr Penelle fait le point

* Colis de Noël - 116 personnes de plus de 70 ans ont été recensées dans la commune. Elles recevront un colis de Noël.

* 11 Novembre - La cérémonie du 11 novembre aura lieu au monument aux morts à 11h. Le banquet des aînés se tiendra à midi à la salle polyvalente. Les organisateurs du CCAS contrôleront le pass sanitaire. Cette année, c'est le traiteur « La claire Fontaine » qui a été retenu et une chanteuse animera cette après midi festive. Toutes les personnes de la commune de 62 ans et plus sont invitées.

5/ Cours d'informatique

Mr Penelle explique que l'organisme somme numérique met en place une session gratuite d'une demie journée pour la formation des citoyens au numérique en atelier de 8 personnes maximum. La date sera communiquée ultérieurement mais le lieu devrait être la salle polyvalente.

6/ Vitesse excessive

Mr Dufossé et Mme Moitrelle signalent qu'à Villers sur Mareuil un habitant continue à rouler très vite et à faire des dérapages avec son véhicule. Plusieurs riverains se plaignent de ce comportement. Mr le Maire adressera un courrier à l'intéressé et préviendra la gendarmerie.

7/ Supports vélos

Mr le Maire explique que dans le cadre du développement touristique, le PNR développe un réseau points nœuds à destination des cyclistes sur notre territoire. Nous avons été choisi comme village étape grâce à la richesse de notre patrimoine bâti, naturel et culturel. Des aménagements sont en cours pour la signalisation et des supports vélos sont prévus aux endroits stratégiques. 4 supports vélos pourraient être commandés avec 70/100 de subvention. Le reste à charge de la commune serait d'un peu plus de 200 euros. Le conseil refuse à la majorité.

8/ Beaujolais nouveau

Mme Calippe Alexandra propose, compte tenu de la période difficile que nous venons de traverser avec la crise sanitaire, une manifestation festive sur le thème du « beaujolais nouveau » à la salle polyvalente le 20 novembre au soir. Un repas avec animation pour les habitants de la commune et d'autres serait l'occasion de recréer du lien social. On pourrait offrir un apéritif suivi d'un repas payant comprenant une assiette de charcuterie, du fromage et un dessert ainsi qu'une boisson. La majorité du conseil accepte. Une délibération sera prise.

Séance levée à 23h00